

Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, c'est la première fois que je me présente à l'Assemblée générale en tant que Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada. Bien que je ne sois pas étranger à la famille des Nations Unies, j'ai eu à m'occuper en effet de diverses conférences et de divers organismes à titre de ministre du Commerce puis de ministre des Finances et même avant de faire partie du gouvernement canadien, je fais mes débuts à cette tribune politique d'une si haute importance comme un novice au milieu de vétérans chevronnés.

Je désire vous assurer de mon intention - et de celle du gouvernement que je représente - de maintenir l'appui que le Canada donne depuis toujours aux Nations Unies.

Nous sommes réunis pour étudier un projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est là le résultat de délibérations délicates et prolongées du Comité des dix-huit nations sur le désarmement. C'est plus particulièrement le résultat d'un accord soigneusement négocié entre les puissances nucléaires représentées à ce Comité.

Bon nombre de délégations se souviennent de la première proposition déposée devant cette Assemblée dans le but de mettre un terme à la dissémination des armes nucléaires. Il s'agissait de la fameuse "Résolution irlandaise" de la fin des années cinquante, qui fut finalement adoptée à l'unanimité le 4 décembre 1961. Nous avons tous une dette envers le distingué ministre des Affaires étrangères d'Irlande pour la prévoyance et le courage dont il a fait preuve en persévérant dans cette initiative, souvent en dépit d'une opposition redoutable.